



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 8 novembre

PRÉVENTION DES RISQUES

Révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de PORTIRAGNES

Réunion publique de présentation du projet de PPRI

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est un document élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, en concertation avec les communes, les personnes publiques et les populations concernées. Le PPRI permet de localiser et de caractériser les effets des risques naturels prévisibles, avec le double enjeu d'informer et de sensibiliser le public, et d'orienter le développement communal vers des zones exemptes de risques. Ces mesures de prévention visent à ne pas augmenter les enjeux exposés aux risques et à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

La révision du PPRI de la commune de Portiragnes a pour objet d'actualiser les effets des débordements fluviaux de l'Orb, du Libron et du bassin de l'Ardailou, de prendre en compte les évolutions liées à l'aléa marin (enseignements de la tempête Xynthia et effets du changement climatique) et les évolutions réglementaires intervenues depuis l'approbation du précédent PPRI en 2000.

**La réunion publique de présentation du projet de révision du PPRI de Portiragnes aura lieu :
le mardi 16 novembre 2021 à 18h00,**

à la salle polyvalente Jean Ferrat, rue Frédéric Mistral 34420 Portiragnes (près de la mairie).

→ Consultez le projet ...

- En mairie
- Sur le site internet des services de l'État
[https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/
Environnement-risques-naturels-et-technologiques/
Risques-naturels-et-technologiques](https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques)
rubrique « Les PPR en cours »



→ ... et exprimez-vous :

- Sur le cahier d'observations en mairie
- Par mail : ddtm-ppri-portiragnes@herault.gouv.fr
- Par courrier : DDTM de l'Hérault (SERN / PRNT),
181 place Ernest Granier, CS 60556,
34064 Montpellier Cedex 2
- Lors de la réunion publique du 16 novembre 2021

Crise sanitaire COVID-19 : port du masque obligatoire, règles de distanciation

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2